

RAPPORT de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2019

Vallorbe, le 25 mai 2020

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (ci-après : la CG), composée de Mesdames Lauranne BRECHON, Véronique TEUSCHER, et de Messieurs Italo FACCHINETTI, Joël JEANMONOD, Alain KOLLY (Président), Alain KÜNZLER, Johann MANGE, Robert SIMONET et Luc-Olivier STRAMKE (Rapporteur) s'est réunie les 11 et 18 mai 2020 afin d'examiner le Rapport de gestion et les comptes communaux pour l'année 2019. Monsieur Italo FACCHINETTI était absent lors de la séance du 18 mai.

Le 18 mai 2020, la CG a rencontré la Municipalité *in corpore*, en la personne de MM. Stéphane COSTANTINI, Syndic, Roland BROUZE, Luigi FIORITO, Christophe MARADAN et Christophe SCHWERZMANN, Municipaux. Nous les remercions de leur présence et d'avoir répondu aux questions préparées par la CG lors de sa séance de travail du 11 mai 2020.

La CG constate que le document présenté par la Municipalité sous forme du Rapport de gestion et des comptes communaux 2019 est d'une excellente qualité, tant au niveau des renseignements fournis que dans sa présentation, détaillant clairement les variations significatives par rapport au budget.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

101 Conseil communal / Préavis

La Commission a souhaité connaître les raisons pour lesquelles la modification de l'emplacement des jardins communaux du préavis municipal n° 18/18 n'a pas été spontanément annoncée au Conseil communal. La Municipalité indique qu'effectivement, cette modification a été annoncée suite à une interpellation de M. LIRGG, Conseiller communal. Suite à un oubli, ce changement ne figurait pas dans les communications de la Municipalité de la séance d'août 2019. Puis, entre le refus du premier emplacement par les autorités cantonales et la mise à l'enquête du nouvel emplacement, il n'y avait malheureusement pas d'autres séances du Conseil. Dans tous les cas, les travaux n'auraient pas commencé sans que le Conseil n'ait été averti du changement d'emplacement.

De manière plus générale, il faut compter entre 10 à 15 mois dès que les travaux sont terminés pour clôturer un préavis. Les opérations préalables à cette clôture sont principalement :

- l'obtention du contrôle de toutes les factures ;
- l'établissement des décomptes avec les partenaires éventuels (exemples : VO Energies / Swisscom / Etat de Vaud) ;
- l'établissement de la répartition des coûts par le géomètre ;
- l'obtention des subventions accordées, qui sont fonction des décomptes finaux.

Le temps nécessaire pour achever toutes ces opérations varie parfois fortement, selon la nature des travaux et les intervenants concernés ; à titre d'exemple, certains préavis de la précédente législature ne sont pas encore clôturés. Enfin, la Municipalité précise qu'elle informe systématiquement le Conseil communal de la clôture d'un préavis, pour autant que celui-ci concerne l'octroi d'un crédit. En revanche, tel n'est pas le cas s'il s'agit d'un préavis purement décisionnel.

11 Administration

111 Administration générale / Ressources humaines

Au 31 décembre 2019 le nombre d'employés est de 41 employés, pour 39.3 équivalents plein temps, répartis de la manière suivante :

- 12 à la voirie ;
- 7.3 à l'administration ;
- 6 au service des forêts ;
- 5 aux services techniques ;
- 4 au service des bâtiments ;
- 5 à la police administrative.

La CG s'est interrogée sur la politique de formation du personnel communal. Les formations doivent correspondre à un besoin de l'employeur, à savoir la Commune. Celle-ci prend donc l'initiative lorsque c'est nécessaire et, d'un autre côté, étudie chaque demande provenant des employées et employés. Elle tente à cet égard de garantir une certaine équité de traitement. Après une discussion entre employé/e et Chef de service, la demande remonte par la voie hiérarchique. Il n'est pas exclu que la formation soit reportée ou annulée en raison des impératifs de fonctionnement de la Commune, qui doivent primer. Quant à la nature des formations, il y a à la fois des cours individuels et collectifs, en matière de sécurité notamment. En revanche, il n'y a pas de formation de longue durée (Master ou autre).

Enfin, le départ de l'ancienne responsable du contrôle des habitants n'est pas mentionné dans le Rapport de gestion car il n'a pas eu lieu sur l'année 2019.

15 Affaires culturelles et loisirs

152 Patinoire et piscine

La CG s'est enquis de l'avancement de l'état des travaux de la piscine et de la patinoire. S'agissant d'une part de la piscine, les études pour la pataugeoire ont été lancées et les travaux en cours de réalisation. Celle-ci sera en fonction début juillet, avec un système de filtration indépendant des grands bassins. En revanche, suite aux problèmes d'eau révélés en 2018, des études complémentaires étaient nécessaires s'agissant des grands bassins et du toboggan ; la réalisation de ces travaux a été suspendue.

Suite à ces événements, la Commission concernée du Conseil communal a été convoquée afin de rendre compte de la situation. Il a d'ores et déjà été annoncé qu'un crédit complémentaire devrait certainement être demandé pour les grands bassins et le toboggan. Cette demande de crédit complémentaire aurait dû être déposée ce printemps 2020 mais, en raison de la situation sanitaire, la Commune a décidé de reporter ces travaux. Il n'y a pas de risque pour la réouverture de 2021. Enfin, en matière qualité de l'eau, la Commune est épaulée à satisfaction par le responsable cantonal des eaux.

D'autre part, les travaux de la patinoire sont quasiment terminés. Comme toute nouvelle construction, des défauts de jeunesse doivent être corrigés, par exemple en matière de sonorisation. Quant à la toiture et les poutres, la Municipalité a la garantie que ce n'est pas dangereux. Il s'agit d'un problème de condensation en lien avec la circulation de l'air, que la Municipalité espère résoudre d'ici l'hiver prochain. Elle rappelle toutefois que cette problématique, en apparence simple, est réalité complexe même pour les spécialistes interrogés à ce sujet. Il reste à finaliser la clôture du site, ce dont la voirie se chargera au cours de l'été. Avec l'installation de ces nouvelles clôtures, les risques pour les passants liés aux chutes de neige et de glace seront mieux contrôlés. La CG rappelle qu'elle avait demandé en 2019 déjà la réfection des clôtures, y compris celles des terrains de pétanque et du mur de grimpe. Enfin, suite à une question relative à la réglementation du parking, la Municipalité indique qu'un projet de réglementation est en cours d'élaboration. Il y aura un marquage pour les services d'urgence.

16 Tourisme / Entrée dans les sites touristiques

Au même titre que la Municipalité, la Commission de gestion tire un bilan positif de l'exposition « World of dinosaurs », dont semble résulter une augmentation de la fréquentation touristique de l'ensemble des sites vallorbiens. Cependant, la CG estime que la controverse liée à cette exposition au sein de la population et du Conseil communal aurait pu être évitée – ou à tout le moins jugulée – par une meilleure communication de la Municipalité à ce sujet.

164 Taxes de séjour

Comme en 2019, certains membres de la CG questionnent la pertinence du versement des taxes de séjour à l'ADNV ou la possibilité de le plafonner. La Municipalité répond qu'un plafonnement des versements des taxes de séjour à l'ADNV n'est pas à l'ordre du jour. Si on compare le montant versé par la Commune de Vallorbe avec celui d'autres grandes communes du Nord vaudois, elle est celle qui s'acquitte du montant le moins élevé. Ainsi, si Vallorbe refusait de verser ces taxes, les autres refuseraient également. Dans tous les cas, la Municipalité rappelle que les cotisations destinées à l'ADNV vont être totalement remodelées à l'horizon 2021-2022.

17 Sports

170 Sports

Deux points du préavis relatif aux travaux du Stade de football ont été abandonnés : la barrière autour du stade et la sonorisation, en raison de la relégation du FC Val-Bal en 4^{ème} ligue. Les traitements des deux terrains (A et B) ont été réalisés, de même que les projecteurs et les bancs des remplaçants du stade. Il reste simplement à remplacer les lumières des terrains de pétanque. Interrogée sur le respect de la propreté du terrain d'entraînement (chiens), la Municipalité informe la CG que la sécurité municipale fait des passages ; il n'est toutefois pas possible de poster quelqu'un en permanence. Quant au terrain de tennis, le TCV est satisfait du nouveau système de luminaires.

2 FINANCES

45 Participations, remboursements de collectivités publiques

La marge d'autofinancement dégagée par les comptes 2019 est de **CHF 3'358'746.64, soit 16.08% des revenus.**

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

31 Terrains

311 Cimetière

La CG a interrogé la Municipalité sur la capacité d'accueil du columbarium et la tendance générale à favoriser l'incinération plutôt qu'un ensevelissement. Il reste actuellement 8 places au columbarium ; un préavis pour une demande d'agrandissement va être déposée en juin 2020, pour atteindre une capacité de 250 places et procéder à la réfection d'un mur.

32 Forêts et Pâturages

320 Exploitation et soins cultureux / Exploitation et vente de bois

Le Rapport 2019 précise qu'un invendu de 540 stères de bois d'industrie résulte de l'exercice 2019. Celui-ci sera vendu sur l'année 2020. A cet égard, la Municipalité s'adapte selon la demande.

327 Hangar à plaquettes

Les copeaux fournis aux CFF le sont par une entreprise ; la Commune loue un hangar à cette entreprise et s'occupe simplement du chargement des copeaux, qui est facturé à cette même entreprise.

4 TRAVAUX

41 Travaux

411 Police des constructions

La CG a souhaité connaître le taux actuel de logements vacants sur le territoire communal. Le Greffe municipal doit donner le décompte final au Canton à la fin du mois de juin. En 2019, il y avait 79 logements vacants. Pour 2020, il est encore compliqué de donner un chiffre, en raison du nombre de logements actuellement en construction, soit environ 130 logements. La Municipalité rappelle enfin que l'autorité communale a peu de leviers de manœuvre sur le marché immobilier.

43 Routes et voiries / Déneigement et salage

Des membres de la CG ont constaté la pose de piquets rouges en plastique à la place de piquets en bois pour le déneigement lors du dernier hiver. La Municipalité justifie ce changement sur la base de trois raisons principales : les piquets en bois ne sont plus aux normes, car les piquets de déneigement doivent désormais être équipés de bandes réfléchissantes ; ceux en plastique sont moins chers et plus rapides à poser ; enfin, ces derniers ne pourrissent pas et prennent moins de place. Si elle entend l'argument réglementaire, la CG se montre critique quant à la qualité des piquets choisis, dont bon nombre ont été brisés ou jonchaient les pâturages au cours de l'hiver. En outre, l'utilisation de plastique ne paraît pas idéale du point de vue écologique. La CG invite donc la Municipalité à explorer de nouvelles pistes.

45 Ordures ménagères et déchets / Quantités de déchets

Au vu de l'écart entre la pesée des ordures ménagères entre 2018 et 2019, comparées au tonnage normal de 2019, la CG s'interroge sur une possible erreur dans le tonnage de 2018. En réalité, en 2018, on ne faisait pas de différence entre les ménages et les entreprises.

Depuis 2019, il y a un comptage spécifique aux entreprises, qui n'apparaît pas dans le tableau (déchets communaux). Il n'y a pas d'augmentation significative des déchets bien que ces chiffres restent aléatoires d'un an à l'autre.

6 SECURITE MUNICIPALE

60 Corps de police / Activités

Les patrouilles à vélo des assistants de sécurité publique sont appréciées par les membres de la CG, qui estime que le service de sécurité municipale va dans le bon sens.

60 Corps de police / Prévention routière

Interrogée comme l'année passée sur les véhicules sans plaque ou abandonnés sur le territoire communal, la Municipalité a détaillé sa position à la CG. Elle ne constate pas de croissance régulière et précise en introduction qu'un véhicule sans plaque, sur du domaine privé, n'est en principe pas abandonné : il s'agit de plaques interchangeable. En revanche, si un véhicule est laissé à l'abandon sur du domaine public, une procédure d'évacuation est engagée. La Commune essaie de contacter le propriétaire, en lui impartissant un délai d'un mois pour évacuer le véhicule ; en cas de sommation infructueuse, la Commune engage une procédure selon les modalités suivantes : publication dans la FAO ; après 30 jours, elle peut évacuer le véhicule, qui est ensuite détruit. Si dans les 5 ans qui suivent, le propriétaire réclame son véhicule, la Commune est tenue de rembourser le véhicule. L'an passé, 30 véhicules sans plaque, dont 28 ont été évacués. Cette année, 20 véhicules sont en cours de procédure.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux / Captage « La Gerlette »

La CG a souhaité connaître l'avancement de la phase-test de la station de filtration provisoire. Dans une première phase, le test de l'ultra-filtration (UF) a donné satisfaction et respecte les normes en vigueur. La station a été mise à l'intérieur du local de la Dernier, pendant que les travaux de construction de la station provisoire débutaient. Début 2020, une deuxième étape a débuté avec les tests des filtres à sable. Ceux-ci répondent également aux normes en vigueur. Les filtres à sable resteront en fonction jusqu'à la mise en service de la station définitive, à l'horizon 2023-2024.

81 Service des eaux / Fuites

Les pertes sur le réseau communal en raison de fuites sont importantes. Le taux de perte vallorbier de 42.09% est en effet élevé. Un 20% de perte serait un bon réseau ; un 30% serait moyen. La Municipalité profite systématiquement des travaux pour faire des interventions sur le réseau. S'agissant de mesures de limitation des pertes, la Municipalité précise qu'à ce jour, il y a 54 fontaines sur la Commune, dont 33 raccordées sur le réseau. L'eau qui sort des fontaines raccordées est facturé à l'interne au poste 810.4903. En outre, pour réduire les pertes, on a des réducteurs de débit ou des joints percés.

Au vu de ce qui précède et se basant sur le Rapport de gestion et comptes communaux année 2019, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité de ses membres, de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le Rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2019,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le Rapport de gestion est adopté.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :



Le Président
Alain KOLLY



Le Rapporteur
Luc-Olivier STRAMKE